

# Document d'informations clés

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

L'information de ce document concerne uniquement **AG TARGET+ BEST GLOBAL BRANDS 2032** dans **AG TARGET+**.

L'initiateur est AG Insurance (en abrégé AG) SA, entreprise d'assurance belge appartenant au groupe Ageas, Bd. E. Jacqmain 53, 1000 Bruxelles Belgique, [www.ag.be](http://www.ag.be). Appelez le 02/664.90.35 pour de plus amples informations. Ce document d'informations clés est d'application au 26/02/2024. La FSMA est chargée du contrôle de AG en ce qui concerne ce document d'informations clés.

**Avertissement** : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type** : Le **AG TARGET+ BEST GLOBAL BRANDS 2032** est un fonds d'investissement de la branche 23 (ci-après « le fonds ») lié à un contrat d'assurance-vie **AG TARGET+** qui lui sert de support (ci-après « le contrat d'assurance »).

**Durée** : Le fonds peut être souscrit du 26/02/2024 au 05/04/2024 inclus, sous réserve de clôture anticipée. Le fonds a une durée déterminée avec une date d'échéance au 19/05/2032. Une liquidation anticipée du fonds par l'assureur est possible, uniquement sous conditions explicitées dans le règlement de gestion du fonds. Le contrat d'assurance prend également fin en cas de rachat total ou en cas de décès de l'assuré.

**Objectifs** : Le fonds a pour but de restituer, à la date d'échéance, 100% du montant net investi par unité (hors taxe et coûts d'entrée) d'une part tout en essayant de réaliser une plus-value complémentaire (sachant qu'une plus-value minimum/maximum est d'application) d'autre part :

- La restitution à 100% du montant net investi dépend d'un EMTN (Euro Medium Term Note) auprès de BNP Paribas Fortis SA, sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de BNP Paribas Fortis SA. Un EMTN est une obligation non accessible au public qui paie un coupon annuel à taux fixe.
- Via des produits dérivés de BNP Paribas SA, la plus-value à l'échéance du fonds dépend de la performance d'un panier de 16 actions et correspond à la somme des 8 « cliquets annuels » calculés (pendant la durée du fonds) à différentes dates prédéterminées. Le cliquet annuel est en fonction de la moyenne des différentes performances individuelles des 16 actions sélectionnées aux dates prédéterminées par rapport à leur valeur de départ sachant que, pour toute action, la performance réelle est retenue et plafonnée à 8,75%, et que le cliquet annuel ne peut être inférieur à 1%. Cela signifie qu'à l'échéance du fonds :
  - un cliquet annuel de minimum 1% et de maximum 8,75% est d'application et n'est acquis qu'à l'échéance du fonds. La probabilité d'obtenir chaque année ce cliquet maximum de 8,75% est toutefois très limitée ;
  - la plus-value à l'échéance du fonds (= somme des cliquets annuels) aura alors un minimum de 8%.
- Le panier d'actions de référence pour la détermination de la plus-value à l'échéance du fonds est composé de 16 actions équilibrées d'entreprises internationales à forte notoriété. Il est basé sur le classement 'Best Global Brands 2023' du cabinet de conseil en branding 'Interbrand'. Parmi les 100 marques les plus valorisées ainsi définies par Interbrand, le panier se compose des 16 premières marques de ce classement ayant au moins 75% de recommandation d'achat et de conservation selon le consensus des analystes du marché. Ce panier reste ensuite inchangé pendant toute la durée du fonds.

Ce fonds fait partie du contrat d'assurance. Le risque financier est supporté par le preneur d'assurance. Aucune participation bénéficiaire n'est attribuée par la compagnie d'assurance.

**Investisseurs de détail visés** : Ce produit s'adresse aux investisseurs, personnes physiques résidents en Belgique, qui ont une connaissance suffisante de la branche 23 de type structuré, notamment sur les notions de rendement, risque et coût. Ces investisseurs souhaitent investir leur argent (minimum 2.500 € hors taxe et frais d'entrée) pendant 8 ans et 1 mois dans le fonds dont l'indicateur de risque est égal à 2, afin d'obtenir un rendement potentiellement plus élevé, ainsi qu'un remboursement à l'échéance du fonds du montant net investi, après déduction de retenues éventuelles. Ils sont disposés à courir le risque de perdre une partie de la prime investie dans la perspective d'obtenir un rendement potentiellement plus élevé.

**Assurance : Avantages et coûts** : La prime payée dans le contrat d'assurance sera investie dans le fonds. À l'échéance du fonds, le contrat d'assurance prendra fin et la valeur finale de vos unités dans ce fonds vous sera automatiquement payée, sauf autres instructions spécifiques de votre part. En cas de décès de l'assuré, le capital décès est égal à la valeur en EUR de toutes les unités des fonds qui sont attribuées à votre contrat. Le montant de ces prestations figure dans la section « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? ». Le rendement n'est pas influencé par le montant de la prime versée.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

**Risque le plus faible**      **Risque le plus élevé**

⚠ L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à 8 ans et 1 mois. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autre risque non repris dans l'indicateur de risque :

**Risque de liquidité** : dans des circonstances exceptionnelles, la liquidation des unités du fonds pourrait être retardée ou suspendue. Vous avez droit à la restitution d'au moins 100% de votre capital investi. Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires. Toutefois, cette protection contre les aléas de marché ne s'appliquera pas en cas de sortie avant le terme du fonds. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

## Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Scénarios en cas de survie		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans et 1 mois
Période de détention recommandée : 8 ans et 1 mois Exemple d'investissement : 10.000 € Prime d'assurance : n.a.			
<b>Minimum</b>	<b>Vous pourriez perdre une partie de votre investissement.</b>		
<b>Scénario de tensions</b>	<i>Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts</i>	<b>8.156 €</b>	<b>10.588 €</b>
	Rendement annuel moyen	-18,44%	0,71%
<b>Scénario défavorable</b>	<i>Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts</i>	<b>8.172 €</b>	<b>10.588 €</b>
	Rendement annuel moyen	-18,28%	0,71%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<i>Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts</i>	<b>8.903 €</b>	<b>12.184 €</b>
	Rendement annuel moyen	-10,97%	2,48%
<b>Scénario favorable</b>	<i>Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts</i>	<b>10.298 €</b>	<b>15.503 €</b>
	Rendement annuel moyen	2,98%	5,60%
<b>Scénario en cas de décès</b>			
<b>En cas de décès</b>	<i>Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts</i>	<b>9.037 €</b>	<b>12.184 €</b>

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 8 ans et 1 mois, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10.000 €.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marchés extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, vous pourriez subir des coûts supplémentaires. Par conséquent, il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous en sortez avant l'échéance.

### Que se passe-t-il si AG n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Vous êtes exposé au risque que l'assureur puisse être dans l'incapacité de remplir ses obligations au titre du produit. La perte totale du capital investi est possible. Ce produit ne bénéficie pas de la garantie du règlement belge de protection des dépôts, mais les actifs du fonds font l'objet d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurance et/ou bénéficiaires.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

#### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10.000 € sont investis.

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans et 1 mois
Coûts totaux	490 €	1.327 €
Incidence des coûts annuels [*]	4,90%	1,36%

\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,84% avant déduction des coûts et de 2,48% après cette déduction.

## Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

### L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 8 ans et 1 mois

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.	0,23%
	Coûts de sortie	Les coûts de sortie sont indiqués comme "n.a." dans la colonne suivante étant donné qu'ils ne s'appliquent pas si vous gardez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée.	n.a.
Coûts récurrents annuels	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,13%
	Coûts de transaction	Il s'agit d'une estimation des coûts annuels encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	n.a.
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions	Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	n.a.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

### Période de détention recommandée [minimale requise] : 8 ans et 1 mois

Une période de détention de 8 ans et 1 mois est recommandée afin de bénéficier du remboursement à 100% du montant net investi (hors taxe et coûts d'entrée) ainsi que de l'engagement relatif au rendement minimum. En cas de désinvestissement avant la fin de la période de détention recommandée, cela peut avoir un impact sur la performance du produit, vu qu'en cas de sortie anticipée avant l'échéance, aucune protection du montant net investi n'est d'application, aucun « cliquet annuel » n'est acquis et aucune plus-value minimale n'est attribuée. La valeur d'inventaire existante à ce moment sera d'application. Pour un investissement jusqu'à la période de détention recommandée : voir la section « Que va me coûter cet investissement ? ».

Moyennant le respect des formalités nécessaires via votre intermédiaire d'assurance ou l'assureur, un rachat total est possible. L'indemnité de rachat s'élève à 1% de la valeur de rachat théorique des unités rachetées auquel s'ajoute un 'mid bid spread' de 0,50% en faveur de BNP Paribas SA. Toutefois, au cours de la dernière année avant l'échéance du fonds, seul le 'mid bid spread' est dû. A l'échéance du fonds, aucune indemnité de rachat ni 'mid bid spread' ne sont dus.

Il est possible de résilier sans frais dans les 30 jours qui suivent l'entrée en vigueur du contrat.

## Comment puis-je introduire une réclamation ?

Pour toute question vous pouvez, en première instance, vous adresser à votre intermédiaire d'assurance. Les plaintes peuvent être introduites auprès de AG via [www.ag.be](http://www.ag.be), ou via le Service de Gestion des Plaintes, bd. E. Jacqmain 53 à 1000 Bruxelles (numéro 02/664.02.00) ou via e-mail : [customercomplaints@aginsurance.be](mailto:customercomplaints@aginsurance.be). Si la solution proposée par AG ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez soumettre votre plainte à l'Ombudsman des Assurances ([info@ombudsman-insurance.be](mailto:info@ombudsman-insurance.be)), Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, [www.ombudsman-insurance.be](http://www.ombudsman-insurance.be).

## Autres informations pertinentes

### Information

Les documents et valeurs mentionnés ci-dessous seront gratuitement mis à votre disposition :

- |   |  |
|---|--|
| - Les conditions générales et les règlements de gestion | Conformément à la loi, chez votre intermédiaire et sur le site internet <a href="http://www.ag.be">www.ag.be</a> |
| - Final terms de l'EMTN et le prospectus de base        | À la demande chez votre intermédiaire  |
| - La situation actuelle de votre contrat                | À la demande chez votre intermédiaire  |
| - Les valeurs d'unités                                  | À la demande chez votre intermédiaire et sur le site internet <a href="http://www.ag.be">www.ag.be</a>           |
| - Le relevé complet de votre contrat                    | Conformément à la loi, envoyé annuellement   |

Pour toutes autres informations relatives au produit, vous pouvez consulter le document 'Informations utiles relatives au AG Target+'.

